

service outre-mer, au cas où se déclencherait un conflit européen auquel serait mêlée la Grande-Bretagne. Ces plans furent malheureusement négligés ou laissés de côté par le ministre de la Milice du cabinet Borden, Sir Sam Hughes, et ce fut, à la fois en dépit de ses improvisations empressées et précipitées et grâce à elle, que le premier contingent canadien de 33,000 hommes (et 7,000 chevaux) arriva à Plymouth Hoe au milieu d'octobre. Celui-ci fut suivi, au cours des quatre années qui suivirent, près de 400,000 hommes. Plus de 60,000 furent tués et parmi les survivants, il y en eut sûrement qui, mutilés physiquement et moralement, eussent préféré mourir.

Si on avait pu prévoir un si grand sacrifice, il y aurait probablement eu des délibérations plus attentives quant aux raisons militant pour ou contre la participation du Canada à la guerre, nonobstant la doctrine de l'indivisibilité de la Couronne. En réalité, il n'y eut aucune délibération. Les deux partis et les deux races—Canadiens et *Canadians*, acceptèrent sans discuter que le fait pour la Grande-Bretagne d'être en état de guerre constituait un «casus belli» suffisant pour le Dominion. «Nous prenons aujourd'hui conscience, déclara Laurier le 4 août, que la Grande-Bretagne est en guerre et que le Canada l'est aussi.»

Ce fut sans hésitation, également, que l'on plaça les troupes canadiennes sous le commandement britannique ou anglo-français. Mais lorsque le sang commença à couler en Europe, il devint évident que cette confiance avait été tragiquement trompée. L'officier principal du Canada outre-mer rapporte que, lorsqu'il s'éleva contre le fait que les Canadiens fussent envoyés au front lors de l'attaque sur Givenchy sans préparation suffisante et sitôt après l'épreuve d'Ypres, «on lui donna sur les doigts», comme il l'écrit. Dans un mémoire daté de janvier 1916, le ministère de la Justice fit sienne l'opinion selon laquelle le Gouvernement du Canada est aussi responsable des Canadiens qui font partie du corps expéditionnaire d'outre-mer que de ceux qui servent dans la milice nationale et il servit de base à la création, plus tard au cours de la même année d'un ministère de l'Armée canadienne d'outre-mer au Royaume-Uni. Mais en dernière analyse, le sort des Canadiens au front dépendait des officiers qui, jouissant d'un prestige et d'une ancienneté suffisantes, imposaient leur volonté au commandement supérieur. Arthur Currie fit son possible.

Il était en réalité plus facile d'exercer une influence sur la haute stratégie. Lloyd George, qui était lui-même en lutte continue avec ses généraux, accueillit les premiers ministres des Dominions, tel Borden, comme ses alliés. Grâce à sa position solide, quoique exceptionnelle, en tant que membre du Cabinet de la guerre de l'Empire britannique, le premier ministre canadien put élaborer la politique des Alliés concernant la direction générale de la guerre et les éléments de la paix prochaine, ce qui fut d'une portée beaucoup plus grande.

Aucune décision relative à la contribution du Canada à la guerre n'eut de répercussions aussi grandes que celle qui fut prise par sir Robert Borden le 1^{er} janvier 1916, par laquelle il s'engageait à doubler les effectifs autorisés de soldats. Cette promesse de mobiliser 500,000 Canadiens, faite par le premier ministre de sa propre initiative seulement et après vraisemblablement très peu de réflexion, conduisit directement à la crise de la conscription de 1917. Au mois de mai de la même année, Borden revint d'Europe persuadé, comme il le déclara à la Chambre des communes, «que le recrutement par engagements volontaires ne donnerait plus aucun résultat appréciable». Le projet de loi sur le service militaire divisa les rangs des partis lorsqu'il fut soumis au Parlement: les conservateurs de langue française votèrent contre et les libéraux de langue anglaise votèrent en faveur. Borden forma avec ces derniers un gouvernement de coalition qui, grâce à des manœuvres électorales exceptionnelles, que certains ont qualifiées d'injustifiables, revint au pouvoir lors de l'élection générale de 1917. L'archevêque de Québec écrivit en vain à Borden afin d'essayer de le dissuader d'imposer la conscription dans la province: agir